

**Commune de REVENTIN-VAUGRIS**  
**(Isère)**

<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>
<b>167</b>	<b>Arrêté interdisant la circulation sur la VC n° 3 « rue des écoles » le samedi 7 décembre 2024</b>	<b>03/12/2024</b>

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-4 relatifs à la police et à la sécurité publique,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité dans la traversée du Village en raison de la fête des lumières organisée le samedi 7 décembre 2024,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

**La circulation sera interdite sur la V.C. n° 3 « Rue des Ecoles », entre le carrefour avec la rue de la Mairie et le carrefour avec la rue Mouret, le samedi 7 décembre 2024 de 13h à 22h30.**

Une déviation est mise en place par les voies communales n° 7 (rue de la Mairie), n° 4 (chemin des Cimes) et n° 17 (Rue Mouret).

**ARTICLE 2**

Mme la Maire est chargée de l'application du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 3 décembre 2024.

Mme la Maire,  
Edith RUCHON

